

**Le « prêt électronique » d'ouvrages dans l'enseignement supérieur :
commentaires de Numilog sur le rapport d'étude**

Denis Zwirn, octobre 2006

Je remercie tous les bibliothécaires qui ont mené à bien cette étude sur le « prêt » de livres numériques et ont bien voulu tester le système de bibliothèque numérique de Numilog, le consortium Couperin, coordinateur de cette étude, le Ministère de l'enseignement supérieur et le SDTICE, qui a soutenu l'étude par un financement. L'étude qui a été menée aboutit à quelques constats concrets et à des interrogations tout à fait intéressants pour mieux construire l'offre de livres numériques en France. Il faut toutefois relativiser largement sa portée en raison d'importantes limites méthodologiques, soulignées dans le rapport. Il est dommage par ailleurs que les données brutes de l'enquête ne soient pas communiquées publiquement et que ne soit publié qu'un rapport d'étude, dont le filtre interprétatif nous apparaît à plusieurs endroits comme assez loin de l'objectivité scientifique. Les présents commentaires sur le rapport d'étude ont été limités à 2 pages à la demande des organisateurs.

Je me réjouis évidemment de l'appréciation favorable des bibliothécaires participant à l'étude quant aux relations techniques et commerciales avec Numilog et du fait que les établissements participants envisagent de poursuivre les acquisitions de livres numériques.

Quant aux usagers, je retiens évidemment le résultat le plus synthétique : **73% des usagers emprunteurs se déclarent satisfaits ou très satisfaits du service proposé.** Les usagers apprécient d'abord l'accès à distance (pour 56%) et la possibilité de pouvoir consulter un ouvrage hors connexion (pour 14%), ce qui correspond tout à fait aux deux avantages principaux offerts par notre service de prêt et de téléchargement de livres numériques.

L'expérience représente donc objectivement un franc succès du prêt de livres numériques, tant auprès des professionnels que des usagers.

Les statistiques de prêt, certes encore modestes, montrent que les services proposés par NetLibrary et par Numilog ont été utilisés « raisonnablement », compte tenu de leur radicale nouveauté, de la durée de l'étude sur une période réelle d'environ 3 mois et du fait que moins de la moitié des répondants au questionnaire ont eu connaissance de l'existence d'un service de prêt de livres numériques dans leur établissement. Comme le dit à juste titre le rapport, les problématiques de communication, de formation et de catalogage sont essentielles pour développer ces usages dans la durée, et Numilog est bien évidemment disposé à fournir tous les outils utiles aux professionnels dans le cadre de ces démarches.

En ce qui concerne les contenus, bien que **23% des usagers déclarent avoir trouvé des livres utiles pour eux,** ce qui est un résultat que je juge encourageant, il apparaît bien sur que nos catalogues doivent encore largement progresser. L'étude nous permet de confirmer les directions prioritaires à suivre : les manuels, les dictionnaires, les guides pratiques, les ouvrages de niveau recherche. L'attitude des éditeurs, notamment français, est en cours d'évolution importante vis à vis du numérique et tant Numilog que Netlibrary sont bien placés, si de plus en plus de bibliothèques utilisent leurs services, pour les inciter à offrir des contenus numériques dans ces directions.

Enfin, bien sur, les usagers préféreraient avoir un accès illimité aux livres et ne pas être gênés par les mesures techniques de protections. Fallait il une étude pour savoir cela ? J'en doute tellement cette réponse est prévisible et compréhensible : qui aime les contraintes et les limites ?

En ce qui concerne l'accès illimité, c'est une question intéressante de modèle commercial, qui ne concerne toutefois pas les usagers, sauf de manière un peu démagogique, mais les responsables des budgets d'acquisition numérique. Les modèles de Numilog et de Netlibrary permettent tous les deux aux bibliothèques de constituer des collections titre par titre, à des prix souvent inférieurs à ceux des livres imprimés dans le cas des livres français, et avec des budgets maîtrisables en fonction des moyens de chaque établissement. D'autres modèles, que nous proposerons peut être dans l'avenir si la demande est forte, supposent d'acheter uniquement des collections négociées en accès illimité au prix de "big deals" qui ne sont pas souvent à l'avantage des bibliothèques : en d'autres termes, **notre modèle commercial permet d'éviter ce qui est reproché vivement à certains gros éditeurs de revues scientifiques anglo-saxons.** Je m'étonne que le rapporteur en ait la nostalgie.

En ce qui concerne les mesures de protection ou "DRM", c'est une question de droit : les auteurs et les éditeurs souhaitent protéger leurs contenus des risques de reproduction illicite ou de copier-coller, en offrant toutefois en général des droits d'impression au moins aussi importants que les droits de photocopie mais bien plus faciles à utiliser, reconnaissons-le. **Ces mesures de protection sont aujourd'hui définies légalement par la loi DADVSI. Sans elles, aucun contenu numérique récent ne serait jamais proposé aux bibliothèques.** Les livres numériques apportent par contre des droits nouveaux aux usagers des bibliothèques, qu'il est dommage que le rapport ne souligne pas : le droit d'annoter ou de surligner autant qu'ils le veulent les ouvrages, sans pour autant les dégrader pour les autres usagers.

Malgré un apparent effort pour préciser la terminologie qui oppose « prêt électronique » à « consultation », le rapporteur confond régulièrement le prêt en tant que modèle technique impliquant un téléchargement des livres et le prêt en tant que modèle économique impliquant un contrôle des accès simultanés aux livres. En témoigne la dernière phrase du §1.4, qui contredit la définition du prêt donnée quelques lignes plus haut, en l'assimilant au téléchargement ! Ainsi la question soulevée par Laurent Jonchère dans ses « observations critiques » : « *vaut-il mieux étendre la durée de prêt et acheter en conséquence toujours plus d'exemplaires, ou bien proposer, comme le fait actuellement NetLibrary, la possibilité de consulter en ligne sans obligation de télécharger, donc d' "emprunter" ?* »... n'a tout simplement pas de sens, car le modèle de NetLibrary, comme le celui de Numilog, repose sur **un nombre d'accès simultanés limités, que ce soit en ligne ou hors ligne.**

Cette confusion conduit également le rapporteur à mal comprendre certaines réponses des usagers. En particulier, **le fait qu'un certain nombre de lecteurs aient jugé trop courte la durée de lecture est un très bon signal de leur intérêt pour la lecture d'ouvrages numériques.** Cela signifie clairement que, lorsqu'on leur permet de télécharger les livres et de les lire hors connexion, certains lecteurs veulent faire un usage durable des livres numériques. Pourquoi refuser cette réalité objective ? La statistique de 10 à 15 minutes de consultation en moyenne fournie par d'autres études est méthodologiquement biaisée par le fait qu'elle n'est effectuée que dans le cadre de sessions de lecture en ligne, par nature plus courtes. Elle ne porte pas, à ma connaissance, sur le cumul des accès à un même ouvrage par un usager. De ce point de vue, il peut sembler plus pratique de conserver plusieurs jours un livre sur lequel on veut travailler quand il est téléchargé plutôt que de se ré-authentifier et de se reconnecter N fois à Internet.

Enfin, contrairement à ce que suggère le rapport, les données montrent, si on se concentre sur le périmètre des établissements ayant choisi des titres des deux fournisseurs, que le nombre total de prêts réalisés en téléchargement dans le cadre de Numilog (2708), est plus important que celui des prêts réalisés en général en ligne dans le cadre de NetLibrary (1515). Toutefois, je reconnais que, sur le plan technique, les deux types d'usage, lecture hors ligne et lecture en ligne présentent chacun leurs avantages et leurs inconvénients, et c'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer que **Numilog offrira dans le courant 2007 de nombreux livres en consultation en ligne.**